Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_10-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 29 juin 2026

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 23
-représentés : 6

Le vingt-neuf juin 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt- trois juin 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme Déborah LE GALL, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, M. GARREC Loïc, M. KERHERVE Steven, M. Tugdual LE LAY, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. AATACH Houssain, M. BERTHE Thomas, Mme DUCLOS Anne, Mme CIVY Anne-Marie, Mme LEROY Charline, M. BLEJEAN Ronan, respectivement représentés par M. GOUDALLIER Benoît, M. LE GOFF Philippe, Mme CORBEL Peggy, Mme TISSIER Isabelle, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GARREC Loïc.

DEL2026-06-10- ACQUISITION DU PARC DES SALLES

Rapporteur : Philippe LE GOFF

Par délibération en date du 13 mai 2024, le Conseil municipal avait validé l'acquisition par la ville de Guingamp d'une partie du Parc du Château des Salles auprès de la SNC MERIMEE détenue par le groupe Histoire et patrimoine.
Depuis cette date, le groupe Histoire et Patrimoine a cédé l'ensemble immobilier du château des Salles au groupe Conserto ainsi que les droits liés au permis de construire.
L'opération de restauration du Château des Salles prévoit ainsi toujours la création de 22 logements dans le château, la vente de l'orangerie, de la maison du gardien et d'un bâtiment annexe avec un nouveau découpage résultant d'un document d'arpentage qui découpe l'ensemble immobilier en 5 lots.
La partie résiduelle du parc du château constitue le lot N° 5 de ce projet pour une superficie de 74 500 m².
France Domaines a évalué la valeur vénale du parc à 0.75 € / m² assorti d'une marge de négociation de 10%. Sur cette base, l'estimation du parc est de 50 287 €.

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition par la ville de Guingamp de la parcelle AON°396 pour une superficie de 74 500 m² appartenant au groupe Conserto pour un montant de 50 000 € net vendeur auquel s'ajoutent les frais d'acte estimés à 3 000€.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_10-DE

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à intervenir à la signature de l'acte de cession et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER